



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 7 juillet 2021

Date de révision 16 octobre 2023

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur du produit

**Nom du produit** Lingette germicide Sani-Cloth HyPerCide

### Autres moyens d'identification

**Code(s) de produit** FS 0366-00 FRANÇAIS

**N° ID/ONU** 2984

**Synonymes** 4AP26501

**Autres renseignements**  
Numéro(s) d'article : P27372, P26584

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Avant d'utiliser le produit, lire en entier et bien comprendre l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux directives indiquées sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

**Restrictions d'utilisation** Pour usage professionnel et hospitalier.

### Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

#### Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.  
400 Chestnut Ridge Road  
Woodcliff Lake, NJ 07677, États-Unis

#### Numéro de téléphone d'urgence

**Téléphone d'urgence** Service de ressources d'urgence pour professionnels :  
1 800 633-8253 (Domestique Canada)  
1 801 699-0667 (International)

## 2. Identification du (des) danger(s)

### Classification

Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 3
Irritant oculaire	Catégorie 2B

**Apparence** Liquide transparent sur un matériau non tissé

**État physique** Lingette préalablement humidifiée.

**Odeur** Acétique

## Éléments d'étiquette

### Danger

#### Mentions de danger

Nocif si inhalé

Provoque une légère irritation cutanée

Provoque une irritation oculaire



#### Mises en garde - Prévention

Ne pas respirer les poussières ou les brouillards

À utiliser uniquement dans un endroit bien aéré

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après la manipulation

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile. Poursuivre le rinçage si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux.

#### Peau

En cas d'irritation cutanée : Obtenir des conseils/soins médicaux

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Emmener la personne exposée en un lieu où l'air est frais, et lui faciliter la respiration.

Obtenez de l'aide médicale.

#### Autres renseignements

Nocif pour les organismes aquatiques, nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

#### Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue

12,319 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)

16,919 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume)

## **3. Composition/information sur les ingrédients**

### Substance

Sans objet.

### Mélange

#### Synonymes

4AP26501.



**Données sur les risques  
d'explosion**

**Sensibilité à l'impact mécanique** Aucune.

**Sensibilité aux décharges  
d'électricité statique** Aucune.

**Équipement de protection spécial  
pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets contre les incendies mettant en cause des produits chimiques ou survenant dans des espaces clos. Utiliser un équipement de protection individuelle conformément au protocole de l'établissement.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin.

**Autres renseignements** Éviter tout rejet dans l'environnement. Signaler tout déversement en conformité avec les règlements locaux et fédéraux.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes et matériaux pour  
le confinement et le  
nettoyage** Ne pas réutiliser la lingette. Prendre la lingette et la placer dans un contenant approprié pour élimination des déchets infectieux. Ne pas jeter dans les toilettes. Recueillir le liquide libre à l'aide de matériaux absorbants inertes et les placer dans un contenant approprié pour élimination. Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions liées à la manipulation sécuritaire

**Conseils pour la manipulation  
sécuritaire** Aucune requise pour une utilisation normale. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles en matière d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements sur son utilisation et sa manipulation. Ne pas réutiliser le contenant vide ou la lingette. Ne pas jeter dans les toilettes. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

**Conditions d'entreposage** Entreposer en un lieu frais et sec, à l'abri de toutes matières incompatibles. Ne pas ranger près d'une source chaleur ou de la flamme nue. Ne pas congeler ni exposer au froid extrême pendant une longue période. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour humains ou pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Pour les contenants : Protéger le contenant contre les dommages physiques. Lorsque le produit n'est pas utilisé, garder la partie centrale du couvercle fermée pour prévenir la perte d'humidité.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	TLV, ACGIH	PEL, OSHA	IDLH, NIOSH	
Acide acétique 64-19-7	STEL : 15 ppm MPT : 10 ppm	MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m <sup>3</sup> (annulé) MPT : 10 ppm (annulé) MPT : 25 mg/m <sup>3</sup>	IDLH : 50 ppm MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m <sup>3</sup> STEL : 15 ppm STEL : 37 mg/m <sup>3</sup>	
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	MPT : 1 ppm	MPT : 1 ppm MPT : 1,4 mg/m <sup>3</sup> (annulé) MPT : 1 ppm (annulé) MPT : 1,4 mg/m <sup>3</sup>	IDLH : 75 ppm MPT : 1 ppm MPT : 1,4 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Acide acétique 64-19-7	MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m <sup>3</sup> STEL : 15 ppm STEL : 37 mg/m <sup>3</sup>	MPT : 10 ppm STEL : 15 ppm	MPT : 10 ppm STEL : 15 ppm	MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m <sup>3</sup> STEL : 15 ppm STEL : 37 mg/m <sup>3</sup>
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	MPT : 1 ppm MPT : 1,4 mg/m <sup>3</sup>	MPT : 1 ppm	MPT : 1 ppm	MPT : 1 ppm

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques

La ventilation générale est adéquate en conditions normales d'utilisation. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements.

### Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

#### Protection oculaire/ faciale

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec les yeux.

#### Protection des mains

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec la peau.

#### Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement concernant les vêtements de protection appropriés.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Si les limites d'exposition sont dépassées, ou si une irritation est ressentie, il pourrait être nécessaire de ventiler et d'évacuer les lieux.

#### Autre équipement de protection

Aucun n'est requis en conditions d'utilisation normales.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Lingette préalablement humidifiée.
Apparence	Liquide transparent sur un matériau non tissé
Couleur	Blanc
Odeur	Acétique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		3,0 à 5,5
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Point d'ébullition/plage d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	98,5 °C/209,3 °F	VC (vase clos)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée connue
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité relative	1,032	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue

#### Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Poids moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Masse volumique liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun sous-traitement normal.
Conditions à éviter	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucune connue selon les renseignements fournis.

### 11. Données toxicologiques

#### Information sur les voies d'exposition probables

##### Renseignements sur le produit

Inhalation	Nocif si inhalé. Selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.1300 sur l'inhalation aiguë qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.
Contact avec les yeux	Ce produit devrait causer une irritation modérée des yeux selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.2400, Acute Eye Irritation Study, et qui ont donné lieu à un

classement de toxicité de catégorie III.

<b>Contact avec la peau</b>	Ce produit pourrait provoquer une légère irritation de la peau selon les données tirées de l'étude OPPTS 870.2500 sur l'irritation cutanée aiguë qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion du liquide libre peut provoquer irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Voir la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Toxicité aiguë**

**Mesures numériques de la toxicité**

**Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du SGH**

<b>ATEmix (voie orale)</b>	14 870,80 mg/kg
<b>ATEmix (voie dermique)</b>	9 182,60 mg/kg
<b>ATEmix (inhalation-gaz)</b>	13 342,80 mg/l
<b>ATEmix (inhalation-poussière/brume)</b>	29,00 mg/l

**Toxicité aiguë inconnue** Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue  
 12,319 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)  
 16,919 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume)

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL 50, voie orale	DL 50, voie cutanée	CL 50, inhalation
Acide acétique 64-19-7	= 3 310 mg/kg (rat)	= 1 060 mg/kg (lapin)	= 11,4 mg/l (rat) 4 h
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	= 1 518 mg/kg (rat)	= 9 200 mg/kg (lapin)	= 2 000 mg/m <sup>3</sup> (rat) 4 h

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme**

**Corrosion/irritation cutanée** Ce produit peut être légèrement ou modérément irritant selon les données d'essais.

**Lésions oculaires/irritation oculaire** Ce produit peut être modérément irritant pour les yeux selon les données d'essais.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité des cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

Le tableau ci-dessous indique si une agence a répertorié un ingrédient quelconque comme étant cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	A3	Groupe 3	-	-

**Légende**

**ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)**

A3 – Cancérogène pour les animaux

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Risque d'aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acide acétique 64-19-7	-	CL 50 : = 75 mg/L (96 h, Lepomis macrochirus) CL 50 : = 79 mg/l (96 h, Pimephales promelas)	CE 50 = 8,8 mg/l 15 min CE 50 = 8,8 mg/l 25 min CE 50 = 8,8 mg/l 5 min	CE 50 : = 65 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	-	CL 50 : 10,0 à 32,0 ml/l (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL 50 : 18 à 56 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus) CL 50 : 16,4 mg/l (96 h, Pimephales promelas)	-	CE 50 : 18 à 32 mg/l (48 h, Daphnia magna)

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Bioaccumulation</b>	Aucun renseignement disponible.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide acétique 64-19-7	-0,17

<b>Autres effets indésirables</b>	Aucun renseignement disponible.
-----------------------------------	---------------------------------

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination des lingettes</b>	Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.
<b>Élimination d'emballage</b>	Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Les contenants vides peuvent retenir certains résidus du produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire.

Nom chimique	Classification comme déchet dangereux dans l'Etat de Californie
Acide acétique 64-19-7	Toxique Corrosif Inflammable
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	Toxique Corrosif Inflammable Réactif

## 14. Renseignements sur le transport

<b>DOT</b>	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse
N° ID/ONU	2984
Classe de danger	5.1
Groupe d'emballage	III
Exemption de quantité limitée	152

<b>IATA</b>	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse
Numéro ONU	2984
Classe(s) de danger de transport	5.1
Groupe d'emballage	III

<b>IMDG</b>	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse
Numéro ONU	2984
Classe(s) de danger de transport	5.1
Groupe d'emballage	III

## 15. Informations réglementaires

### Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

#### Règlement international

Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

La Convention de Rotterdam Sans objet

#### Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

**AICS** Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques, article 8(b), inventaire

**LIS/LES** - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis**

**SARA 313**

Article 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations [CFR], États-Unis), partie 372.

**Catégories de danger, SARA 311/312**

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, titre 40, CFR, partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au titre 40, CFR, partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont réglementées comme substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (titre 40, CFR, partie 122.21 et titre 40, CFR, partie 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Acide acétique 64-19-7	2267,96 kg (5 000 lb)	-	-	X

**CERCLA**

Tel qu'il est fourni, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR 302).

Nom chimique	QD des substances dangereuses	QD des substances extrêmement dangereuses	Quantité à déclarer (QD)
Acide acétique 64-19-7	2267,96 kg (5 000 lb)	-	QD 5 000 lb QD finale QR 2 270 kg QR finale
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	-	453,6 kg (1 000 lb)	-

**Réglementations des États américains**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Acide acétique 64-19-7	X	X	X
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	X	X	X

Voir le numéro d'enregistrement de pesticide de l'EPA 9480-16

**16. Autres renseignements**

<b>NFPA</b>	Dangers pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Dangers pour la santé 3	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

**Clé ou légende des abréviations et des acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

Légende, section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS**

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act

U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals

Food Research Journal

Hazardous Substance Database

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)

Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)

National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)

Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)

Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 7 juillet 2021

**Date de révision** 16 octobre 2023

**Note de révision** 1.

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts au meilleur de notre connaissance et de notre information. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au

produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsqu'utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**